

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

Nombre de membres en exercice : 56

Séance du 06 février 2020

Nombre de membres présents : 29

L'an deux mil vingt et le six février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT, Président.

Ont pris part à la délibération :

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

31/01/2020

Date d'affichage

31/01/2020

Objet de la délibération n° 14-2020

Vote du budget primitif 2020

Présents

M. PONCE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), Y. BERGER, F. BOREL, M. CAMOIN, M. GRILLI, C. LEONARD, JP. PAGES, J. PAUL, R. PIQUET, A. RICAUD, C. RIPERT, H. ROULLIN et C. THEYSSET (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), A. BRIEULLE, JP. CARPENTIER, L. DESORMEAUX, P. DEVAUX, F. FARGE, P. FERRAZ, P. FOURNIER, Y. GOINEAU, C. JEAN, P. LEBAS, M. PAQUIN, A. REYNAUD et P. VEITH (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT - LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. BELLET (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE).

Absents excusés

J. FOUILLER, P. GROSJEAN et R. TRUCCO (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. CHAUVIN, A. COURRANÇON, R. DONNAT, G. FERAUD, B. GUERRAZZI, C. RIPPET et P. STROPPIANA (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), X. ARENA, A. GIRARD, M. LAFFONT, J. MEKDJIAN, P. MERLE, M. MUSSO et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT - LUBERON), P. GEREN (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), J. NICOLAS (LE THOR), M. ETIENNE et Y. ROLAND (SAUMANE DE VAUCLUSE).

Pouvoirs

M. BORDE à C. JEAN	A. SALVAUDON à M. PAQUIN
Y. MEYSSARD à P. DEVAUX	P. MOLLAND à M. CHABERT
L. MILLE à Y. GOINEAU	D. SERRE à D. BELLET

M. Patrice FOURNIER a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 7

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.3241-4 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le projet de budget présenté par le Président, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section d'exploitation : 5 899 646,00 €
- section d'investissement : 11 577 678,00 €

Considérant que le budget primitif s'inscrit dans la continuité des débats portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité syndical du 10 décembre 2019 ;

Considérant la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ;

LE COMITE

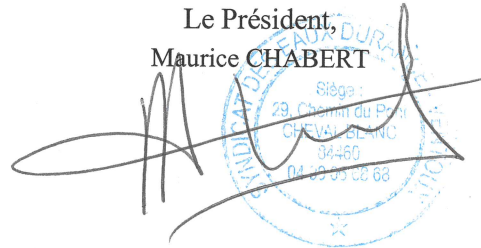
Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,
Maurice CHABERT



Siège :
29, Chemin du Petit
CHEVAL BLANC
04-450
04 55 55 68